



HAL
open science

Valorisation économique des fonctions nouvelles en agriculture

D. Vermersch, . Commissariat Général Du Plan, paris (fra)

► **To cite this version:**

D. Vermersch, . Commissariat Général Du Plan, paris (fra). Valorisation économique des fonctions nouvelles en agriculture. Atelier régional et rural Commission agriculture et développement rural, Jun 1992, Paris, France. 5 p. hal-02278992

HAL Id: hal-02278992

<https://hal.science/hal-02278992>

Submitted on 7 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Commision "Agriculture et Développement rural"

Atelier régional et rural - 17 Juin 1992 - C.G.P.

**VALORISATION ECONOMIQUE DES
FONCTIONS NOUVELLES EN AGRICULTURE**

D. VERMERSCH *

* Chargé de Recherches, INRA-Rennes ;

Unité : Environnement et Ressources Naturelles
65, rue de St-Brieuc - 35042 Rennes cedex

INRA-ESR
REN-DV n°17

L'accord auquel sont parvenus, le 21 mai dernier, les ministres de l'agriculture de la CEE sur la réforme de la PAC, inaugure probablement l'ébauche de nouveaux contours d'action pour la politique agricole française. A cette dernière, une question centrale lui est désormais posée : "Quelle agriculture voulons-nous dans la France du vingt et unième siècle, quelles seront ses fonctions, comment seront-elles rémunérées au-delà du seul acte de production ?"¹.

Si elles ne sont pas véritablement nouvelles, ces fonctions nécessitent aujourd'hui d'être évaluées explicitement. Nous portons ainsi notre attention dans un premier temps sur la production d'aménités liées à la protection et à la gestion des espaces naturels, notant bien qu'il ne s'agit que d'une composante seulement des externalités positives fournies par l'activité agricole.

I. EVALUATION ET RETRIBUTION DES AMENITES ENVIRONNEMENTALES FOURNIES PAR L'AGRICULTURE

Au-delà de l'interaction agriculture-environnement, la reconnaissance et la définition de valeurs associées au milieu naturel est encore largement sujette à discussion. On peut cependant proposer aujourd'hui une première typologie sur la base de la notion de valeur d'usage, qui représente l'utilité retirée par un agent économique dans l'usage de ce bien.

Le tableau 1 rassemble ainsi les différentes valeurs liées à l'environnement ; la première catégorie se réfère donc à des bénéfices environnementaux fournis par l'usage direct d'un actif naturel. Nous recensons dans ce cas les trois modalités principales avec les possibilités d'évaluation et de rétribution correspondantes. Les bénéfices environnementaux peuvent être liés également à un usage indirect du réceptacle naturel ; dans cette deuxième catégorie, est valorisé l'aspect fonctionnel de l'environnement, résumé classiquement sous le terme de valeur écologique, attribuée au milieu naturel de par sa capacité de support à la vie et sa capacité d'assimilation. Le réceptacle écologique est seul apte à reproduire la vie sous toutes ses formes, constitue le support de production de l'ensemble des biens échangeables et assure parfois une fonction d'élimination de biens non désirables.

¹Philippe Chalmin : "L'inévitable réforme de la Politique Agricole Commune", in Le Monde, 9 juin 92

Tableau 1. Evaluation et rétribution des aménités environnementales fournies par l'agriculture

| | Exemples de modalités | aménité d'origine agricole possible | Externalité négative correspondante | Evaluation | Rétribution |
|----------------------------------|--|---|--|---|--|
| Valeur d'usage | agriculture exploitation forestière | produits de qualité | pollution d'actifs naturels | Directe (par le marché) | marchande différenciation par les prix |
| | chasse pêche récréative | entretien des sites usités | raréfaction et extinction d'espèces | M.E.C. (Méthode d'Evaluation Contingente) | contrat avec sociétés récréatives (pêche, chasse,...) paiements compensatoires |
| | usage contemplatif (ex. quiétude d'un paysage) | gestion de l'espace naturel, pratiques agricoles favorables | uniformisation et atteintes au paysage | M.E.C. méthode des prix hédonistiques | Contrat paysager régional tourisme rural, services marchands (Guide Nature) paiements compensatoires |
| | support à la vie | contribution à la biodiversité | | M.E.C. | paiements compensatoires |
| usage indirect valeur écologique | capacité d'assimilation | lagunage, recyclage déchets | destruction irréversible d'un milieu | M.E.C. | paiements compensatoires |
| valeur de non-usage | valeur d'existence (espèces sauvages, flore remarquable) valeur d'héritage | pratiques agricoles favorables à la préservation des éco-systèmes | destruction irréversible d'un milieu | M.E.C. | contrats régionaux, nationaux, paiements compensatoires |

Une troisième catégorie rassemble les bénéfiques dits de non usage, fondés essentiellement sur le motif d'existence, de conservation et de préservation de l'environnement. Les diverses composantes de cette catégorie sont encore actuellement mal délimitées : valeurs d'existence, legs aux générations futures,.. Seules des méthodes de

révélation des préférences permettent d'estimer ces valeurs ².

Il faut rendre compte enfin de l'incertitude qui peut être liée à l'usage futur d'un bien environnemental. On y associe souvent comme valeur le prix d'option qui est une mesure ex-ante des bénéfices économiques en présence d'incertitudes, regroupant les différentes sources de valeur précédentes.

. Les difficultés de l'exercice

1) La rémunération actuelle des bénéfices environnementaux fournis par l'activité agricole correspond en réalité à la rétribution de différentes valeurs énumérées dans le tableau 1 ; un contrat d'entretien paysager rétribue un bien public composite incluant des valeurs d'usage, de non-usage, écologique,.... Ainsi, selon le lieu et l'aire socio-culturelle, un actif naturel sera apprécié suivant plutôt sa valeur d'usage, écologique ou d'existence.

2) L'activité agricole n'a plus guère le monopole de la gérance des actifs naturels. En aval de ce constat, deux questions :

a) dans quelle mesure, l'agriculture contribue-t-elle réellement à la production de ces biens publics composites ?

b) le contribuable cherchant à obtenir ces biens à moindre coût, la technologie agricole environnementale est-elle, dans ce sens, la plus efficiente ?

3) L'existence d'externalités, tant positives que négatives, générées par l'activité agricole, révèle les défaillances actuelles du système de droits de propriété. De ce fait, la ligne de démarcation est difficile à mettre en place entre un paiement pour une externalité positive et des sanctions pour une externalité négative.

4) Parallèlement à la production d'aménités environnementales, l'agriculture fournit d'autres types d'externalités positives : préservation d'activités dans les zones rurales, élément régulateur de l'aménagement du territoire,... Ces dernières, à la différence peut-être des aménités environnementales, sont liées davantage à la fonction productive de l'économie agricole. Nous en venons ainsi au deuxième point de l'exposé.

² DESAIGUES B., POINT P. : "Les méthodes de détermination d'indicateurs de valeur ayant la dimension de prix pour les composantes du patrimoine naturel". Revue Economique, vol. 41, n°2, 1990.

II. AVENIR ECONOMIQUE DU "JARDINAGE DE LA NATURE"

Nous envisageons seulement ici quelques points de réflexion et discussion :

. L'économie agricole duale est-elle la seule perspective ?

. La compétitivité d'une entreprise agricole est largement fonction du système des prix relatifs (produits et facteurs) en vigueur). Il s'agit dès lors de ne plus raisonner en termes de coût privé de production mais en termes de coût social et environnemental.

. Définition et recherche d'un système de "sustainable prices" qui permettraient de valoriser les externalités positives générées par une "agriculture durable". Illustration : intensification, spécialisation des productions et économies d'envergure.

III. RECHERCHES MENEES SUR CES THEMES

Je renvoie notamment aux deux études :

- Bénéfices et coûts de la protection de l'eau :

Application de l'approche contingente à la pêche sportive

- Internalisation efficiente et "agriculture durable".